



Assemblée plénière – 10 mai 2016

**L'IMPACT DU CHÔMAGE
SUR LES PERSONNES ET LEUR ENTOURAGE :
MIEUX PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER**



Assemblée plénière – 10 mai 2016

L'IMPACT DU CHÔMAGE SUR LES PERSONNES ET LEUR ENTOURAGE : MIEUX PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER

Projet d'avis présenté par
Jacqueline FARACHE
au nom de la section
des affaires sociales et de la santé



LES CONSTATS

▶ **Le chômage : un phénomène massif**

- 10,6% de la population active est au chômage,
- 2,4 millions de personnes sont en chômage de longue durée.
- 3 574 800 personnes en catégorie A (nov. 2015 Pôle emploi).
- Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi s'élève à 6,2 millions.



LES CONSTATS

- ▶ **Le chômage touche diversement les personnes**
 - 14,3% des ouvriers contre 4,4% des cadres et professions intermédiaire
 - 18,3% des jeunes de 15 à 29 ans
 - 18% des personnes en situation de handicap, le double des personnes valides
 - 4 fois plus de risque pour les femmes que pour les hommes d'être en inactivité
 - 20,4% des actif.ve.s non ressortissant.e.s de l'Union européenne
 - La moitié des actif.ve.s ont connu ou connaîtrons une période de chômage au cours de leur vie professionnelle



LES CONSTATS

▶ **Le chômage : un risque de pauvreté**

- L'indemnisation moyenne est de **1 100 euros nets** par mois.
- **40 %** des chômeur.euse.s ne sont pas indemnisé.e.s.
- La moitié des personnes au chômage touchent moins de 500 € par mois



LES CONSTATS

► **Le chômage : un impact financier important**

- Les prestations versées pour le risque perte d'emploi atteignent 40,9 Mds€ (2013) soit 1,9 % du PIB.
- Les dépenses publiques pour 2,3 millions de demandeur.euse.s d'emploi sans indemnisation (39 % des inscrits) s'élève à 36,11 Mds€ (2013 - ATD Quart Monde) dont 12,63 Mds€ en manque à gagner en impôts et cotisations sociales.
- L'évaluation coût/investissement social de la privation d'emploi, tant pour l'Etat, les collectivités territoriales, la Sécurité sociale et les organismes complémentaires reste à mener.



LES CONSTATS

- ▶ **Le chômage : une question de santé publique**
 - **10 à 14 000 décès par an** sont imputables au chômage, notamment par l'augmentation de certaines pathologies, comme le cancer, les maladies cardio-vasculaires.... (Enquête SUIVIMAX, Inserm 2015).
 - Un risque de suicide **2,2 fois plus élevé** par rapport aux actifs.ves.
 - Une progression de 10% du taux de chômage se traduit par une augmentation de 1,5% du taux de suicide
 - 24% des hommes, 26% des femmes connaissent un épisode dépressif (DARES 2015).



LES CONSTATS

- ▶ **Des conséquences humaines largement méconnues**
 - **2,4 millions de ménages** comptent au moins un membre au chômage.
 - Le chômage :
 - accroît la fragilité des couples et le risque de rupture conjugale
 - influe sur le calendrier de la première naissance (INED 2013) ;
 - dévalorise les compétences parentales ;
 - impacte les résultats scolaires des enfants (INSEE, 2004).
 - fragilise l'autonomie intergénérationnelle (génération boomerang)



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- ▶ **Faire évoluer l'image des personnes au chômage**
 - Prévenir les comportements discriminatoires, promouvoir les droits des personnes au chômage à être traitées à égale dignité de tous
 - Soutenir la création par la loi d'un 21ème critère de discrimination basé sur la précarité sociale pour favoriser un égal accès aux droits et à un traitement digne.
 - Engager une campagne publique d'information et de sensibilisation contribuant à restaurer l'image des personnes par la diffusion de leur vécu et de leurs droits.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

► **Une prévention et des soins à développer au plan psychique et physique**

- Mobiliser les professionnels de santé, les centres d'examen de santé de la Sécurité sociale, les dispositifs de santé municipaux, les médecins traitants... pour :
 - Proposer et organiser des soins coordonnés, préventifs, des soutiens psychologiques, des bilans de santé et un suivi médical en accord avec les personnes privées d'emploi ;
 - Développer des études épidémiologiques pour une meilleure connaissance des risques sanitaires liés au chômage.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- **Préparer une meilleure prise en charge préventive**
 - Développer des études sociologiques et statistiques sur l'impact du chômage sur les familles (séparations, conséquences sur les enfants et l'autonomie des jeunes)
 - Favoriser, grâce à une meilleure formation, le repérage précoce des situations de fragilités spécifiques au chômage par le corps médical et les personnels soignants, les professionnel.le.s du travail social et de Pôle emploi
 - Élaborer un guide de bonnes pratiques applicable dans les entreprises lors des notifications du licenciement.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- ▶ **Renforcer le caractère social et relationnel de l'accompagnement**
 - Développer un accueil professionnel et bienveillant à Pôle emploi,
 - Préserver un accueil physique de première intention sans imposer les procédures dématérialisées d'inscription et de traitement des dossiers
 - Prendre en compte différents problèmes et obstacles rencontrés par les demandeur.euse.s d'emploi en partenariat avec les autres acteurs territoriaux
 - Mettre à portée de la personne privée d'emploi un guide d'accueil et d'accompagnement sur l'ensemble de ses droits et des structures mises à sa disposition, comprenant les associations et organisations de soutien et d'aide existantes.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- **Faciliter l'accès aux services publics**
 - Garantir l'accès des enfants à la cantine et sanctionner tout refus.
 - Accélérer le développement de structures et services pour l'accueil des jeunes enfants :
 - développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle;
 - généraliser le tiers payant pour les assistant.e.s maternel.le.s (expérimentation de la CNAF en cours).
 - Offrir un soutien parental ou conjugal en cas de problèmes.



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

- **Mobiliser l'ensemble des acteurs**
 - Faciliter l'accès à la garantie jeune pour les publics concernés :
 - en préservant les critères d'accès actuels
 - en dégagant les moyens humains et financiers pour les missions locales
 - Reconnaître et valoriser l'engagement associatif des personnes au chômage dans leurs parcours de retour à l'emploi.
 - Pour préserver le lien social, soutenir financièrement les associations et les organisations qui accompagnent les personnes au chômage.

